



GENS DU VOYAGE : UNE OFFRE COMPLÈTE & DE QUALITÉ

AIRES D'ACCUEIL Avec l'ouverture en octobre prochain d'un quatrième site destiné à l'accueil des gens du voyage, l'Agglomération aura rempli les objectifs du Schéma départemental.

Mission accomplie : après cinq ans de travaux et un investissement total de 2,7 millions d'euros (dont 400 180 de l'Etat et 57 625 du Conseil général), le Marsan a mis en place les infrastructures nécessaires à l'accueil des gens du voyage selon les préconisations de la loi Besson. Depuis 2000, celle-ci définit leurs besoins et spécifie, pour chaque département, des équipements adaptés à la fréquence et à la durée de leurs séjours. Si de nombreuses collectivités ont traîné des pieds (un tiers seulement des communes françaises de plus de 5 000 habitants satisfont aux exigences de la loi), le Marsan a pris le problème à bras-le-corps afin d'éviter les installa-

tions illicites sur des terrains non adaptés, publics comme privés. Selon les recommandations du schéma départemental, élaboré en 2002 par le Préfet et le Président du Conseil général, quatre sites ont ainsi vu le jour sur le territoire de l'agglomération. Dès 2010, l'aire de Grand Passage, destinée au stationnement estival et de courte durée de grands groupes pouvant aller jusqu'à 150 caravanes, a été mise en service. Au mois d'avril dernier, l'aire de Petit Passage est venue compléter cette offre pour de petits groupes (20 places). L'aire de Saint-Pierre-du-Mont, située en bordure de la route de Saint-Sever, dispose quant à elle de 30 places de caravanes et est équipée en douches et sanitaires. Sa vocation est d'accueillir des familles durant plusieurs mois afin de permettre, entre autres, la scolarisation des enfants. Enfin, un quatrième et dernier site d'une capacité équivalente sera mis en service en octobre 2013 : l'aire de Malage à Mont de Marsan. Ces quatre équipements vont désormais permettre de répondre à toutes les demandes et d'accueillir les différents groupes dans des conditions optimales. Pour en assurer la gestion, le Marsan Agglomération s'est attaché les services de la société Vago Gestion et confie au CIAS du Marsan l'accompagnement social de ces populations itinérantes.

le Marsan a pris le problème à bras-le-corps afin d'éviter les installations illicites sur des terrains non-adaptés.

d'accueillir, en toute confidentialité, les voyageurs de l'aire de Saint-Pierre-du-Mont" précise le directeur. Dans l'attente, permanences et rendez-vous sont assurés dans un lieu suffisamment neutre pour nouer des relations de confiance et aborder des sujets qui touchent à l'intime : la Plateforme sociale du Marsan. Au quotidien, elle aide les gens du voyage dans leurs démarches administratives auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), des services spécifiques du Conseil général. Dès ce mois de septembre, une

"Avec l'aire de Malage, nous serons performants"



INTERVIEW Laurie Quentin, gestionnaire des aires d'accueil du Marsan - Vago Gestion.

En quoi consiste votre travail ?

Notre mission principale est d'accueillir les gens du voyage sur les aires du Marsan, de prendre en charge l'entretien et le nettoyage réguliers des sites. Vago Gestion assure aussi l'encaissement des droits de séjour (6 euros par mois pour les aires d'accueil, 25 euros par semaine pour les aires de passage) et des consommations d'eau et d'électricité aux tarifs fixés par Le Marsan. Etant les premières sur place, au contact des occupants, nous leur servons aussi de relais. Nous recueillons les demandes et doléances et les transmettons à l'assistante sociale lorsqu'il s'agit de problèmes sociaux ou administratifs, et au service Habitat du Marsan lorsqu'il s'agit de problèmes techniques.

Qui sont les utilisateurs de ces aires ?

Il s'agit pour la plupart de gens du voyage : gitans et manouches d'origine espagnole ou allemande et, plus rarement, des Roms. Ceux-ci utilisent surtout l'aire d'accueil de Saint-Pierre-du-Mont, équipée en douches et sanitaires. Ils s'installent pour une durée maximale de trois mois, mais peuvent obtenir une dérogation si leurs enfants sont scolarisés. Je dirais que sur trente emplacements, environ un tiers des occupants est présent sur de longues périodes. Ensuite, les aires de Grand et de Petit Passage sont plutôt destinées à des missions évangéliques, parfois même catholiques. Ce sont des groupes de tailles variables pouvant dépasser une centaine de caravanes. Ils doivent prévenir la Préfecture de leur arrivée afin que nous puissions établir un calendrier et peuvent rester deux semaines au maximum. Ceux-ci circulent surtout entre mai et septembre.

tions illicites sur des terrains non adaptés, publics comme privés. Selon les recommandations du schéma départemental, élaboré en 2002 par le Préfet et le Président du Conseil général, quatre sites ont ainsi vu le jour sur le territoire de l'agglomération.

Dès 2010, l'aire de Grand Passage, destinée au stationnement estival et de courte durée de grands groupes pouvant aller jusqu'à 150 caravanes, a été mise en service. Au mois d'avril dernier, l'aire de Petit Passage est venue compléter cette offre pour de petits groupes (20 places). L'aire de Saint-Pierre-du-Mont, située en bordure de la route de Saint-Sever, dispose quant à elle de 30 places de caravanes et est équipée en douches et sanitaires. Sa vocation est d'accueillir des

Accompagner le voyage

Qu'il s'agisse de problèmes liés à l'habitat, à la scolarisation, à la santé... le CIAS du Marsan intervient pour trouver des solutions dans le cadre de sa mission d'accompagnement social des gens du voyage. Dans cet esprit, les interventions du CIAS, dirigé par Christophe Merlet, ont pour objectif de rendre plus autonomes les familles dans les différentes démarches de la vie quotidienne, comme tout service social. Dans ce but, une assistante sociale intervient sur l'aire d'accueil du Marsan et rencontre les familles dès leur arrivée. Les familles qui s'installent sur l'aire de Grand passage ou sur l'aire de Petit passage peuvent également faire appel à ses services. "Bientôt un chalet en bois permettra

monitrice éducatrice entrera en fonction. Sa mission : lutter contre les difficultés de scolarisation des enfants par l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité via le CNED et l'organisation d'ateliers...

"Ce suivi éducatif est un facteur essentiel d'insertion pour les gens du voyage" tient à préciser Christian Cenet, vice président du Marsan Agglo, chargé de l'action sociale.

Elle s'attellera également à une tâche tout aussi primordiale, l'insertion professionnelle de cette population. L'action du CIAS et de ses intervenants vient en amont de celles des services sociaux présents sur le territoire, afin d'aboutir à une insertion sociale orientée vers les dispositifs mis en place par l'Etat.



Pour reloger dignement les habitants...

AIRE DE CANENX Un programme de relogement est engagé au travers d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) lancée en février 2013. Perspective.

Située sur la commune de Mont de Marsan, cette aire est aujourd'hui vétuste et les situations sociales des familles sédentarisées de longue date s'y sont dégradées progressivement. Cet équipement n'étant, par ailleurs, pas inscrit au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, il ne peut être maintenu. Pour reloger dignement ses habitants et leur apporter une réponse adaptée, les élus communautaires ont voté en 2012 un programme destiné à orienter les occupants du site vers des équipements adaptés à leurs situations et à accompagner ces familles sédentarisées soit dans le parc de logements existant, soit par le biais d'une offre nouvelle de logements. Il s'agit d'une action multipartenariale à laquelle participent de manière active plusieurs organismes : l'association Bois et Services, le Conseil général des Landes, la CAF et la DDCSPP(2). D'autres seront sollicités dans la phase plus opérationnelle du projet, comme les bailleurs sociaux... Le Marsan Agglo et son CIAS, la ville de Mont de Marsan et leurs partenaires se sont donnés 24 mois, à compter de février 2013, pour résoudre

cette situation de façon concertée.

Une MOUS, c'est quoi ?

Pour traiter efficacement les situations d'habitat indigne, les relogements les plus complexes et les plus urgents, tout en privilégiant l'accompagnement social, les élus du Marsan ont souhaité mettre en œuvre un dispositif opérationnel appelé MOUS. Sa mise en œuvre a été confiée à un opérateur spécialisé, le GIE Caths et à son président qui est également architecte-urbaniste, Luc Monnin. La force de cette structure ? son expérience en la matière et son approche individualisée permettant d'apporter une réponse au cas par cas. « Depuis 1995, nous avons travaillé sur 11 MOUS. Pour nos équipes cela représente près de 500 ménages relogés ». Précise Luc Monnin. Dans la finalisation des projets de vie de chaque famille et en concertation avec les travailleurs sociaux, différents aspects humains et sociaux seront pris en compte : le niveau d'insertion sociale et professionnelle, l'attachement au mode de vie en caravane et les possibilités d'évolution résidentielle, les modes de cohabitation avec les autres membres de la communauté des voyageurs, etc.

